

# Offre Publique d'Achat Simplifiée

**Tarkett Participation** >  **Tarkett**

Lettre  
du Président  
du Directoire

Madame, Monsieur, cher actionnaire,

Comme annoncé le 23 avril dernier, Tarkett Participation, une société contrôlée par la famille Deconinck, actionnaire majoritaire historique de Tarkett, a déposé le 26 avril 2021 une offre publique d'achat simplifiée sur l'ensemble des actions Tarkett (l'« **Offre** »), au prix de 20€ par action.

Le Conseil de surveillance de Tarkett, réuni le 20 mai 2021, a émis un avis motivé sur l'Offre et déclaré que celle-ci était conforme aux intérêts de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés. Cet avis a été rendu sur la base des recommandations d'un comité ad hoc composé de membres indépendants du Conseil ainsi que du rapport du cabinet Finexsi, expert indépendant mandaté à l'effet de se prononcer sur les conditions financières de l'Offre.

A l'issue de ses travaux, l'expert indépendant a conclu au caractère équitable de l'Offre d'un point de vue financier (y compris dans la perspective d'un retrait obligatoire), confirmant que son prix extériorisait une prime quelle que soit la méthode d'évaluation retenue à titre principale.

## **Le Conseil a par conséquent recommandé à l'unanimité aux actionnaires de Tarkett d'apporter leurs actions à l'Offre.**

L'Offre a été déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 8 juin 2021 et l'avis d'ouverture de l'Offre a été publié par l'AMF le 9 juin 2021. Ainsi, la [note d'information de Tarkett Participation](#) et la [note en réponse de Tarkett](#) ont obtenu le visa de l'AMF (respectivement sous les numéros 21-208 et 21-209). Conformément à la réglementation, cette offre publique d'achat simplifiée qui se clôturera le 9 juillet 2021 ne pourra pas être réouverte à l'issue de cette période de 22 jours.

Cette opération vous assure une liquidité pour vos actions Tarkett au prix de 20€ par action qui fait apparaître des **primes de** :

- **+25,8%** par rapport au dernier cours de bourse avant l'annonce de l'Offre ; et
- **+44%** sur la base de la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes des 60 jours de bourse précédant l'annonce de l'Offre.

*Sources : Rapport Finexsi figurant dans la note en réponse de la Société.*

Il est rappelé que, préalablement à l'ouverture de l'Offre, Tarkett Participation détient 55,25 % du capital et 54,58 % des droits de vote de la Société.

Tarkett Participation a déclaré son intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire si, à l'issue de l'Offre, les actionnaires minoritaires ne détiennent pas plus de 10% du capital et des droits de vote. Tarkett Participation se verrait alors transférer les actions Tarkett non apportées à l'Offre moyennant une indemnisation, égale au prix d'Offre, de 20€ par action.

Pour faciliter votre information, Tarkett dédie une page de son site Internet à l'Offre (<https://www.tarkett.com/fr/content/offre-publique-dachat-simplifiee>) et se propose de répondre sous 24 heures à vos questions sur l'Offre adressées par courriel à [actionnaires@tarkett.com](mailto:actionnaires@tarkett.com).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, cher actionnaire, l'expression de ma considération distinguée.



**Fabrice Barthélemy**  
Président du Directoire de Tarkett

**Fabrice Barthélemy**

## Comment apporter vos titres à l'Offre ?

Tous les actionnaires de Tarkett ont en principe reçu de la part de leur intermédiaire financier (banque, courtier en ligne, etc.) un formulaire de réponse à l'Offre, par courrier à leur domicile ou directement sur leur compte-titre en ligne.

Si vous n'avez pas encore reçu ce formulaire de réponse, nous vous invitons à suivre les instructions ci-après :

### Au Porteur :

Rapprochez-vous de votre intermédiaire financier pour recevoir le formulaire de réponse à l'Offre

### Au Nominatif :

Contactez Caceis Corporate Trust  
Service OST Registre  
14, rue Rouget de Lisle  
92862 ISSY-LES MOULINEAUX Cedex 9  
[ct-contact@caceis.com](mailto:ct-contact@caceis.com)

*Conformément à la réglementation, cette offre publique d'achat simplifiée qui se clôturera le 9 juillet 2021 ne pourra pas être réouverte à l'issue de cette période de 22 jours.*

### Procédure d'apport à l'Offre sur le marché :

Les actionnaires de Tarkett souhaitant apporter leurs actions à l'Offre au travers de la procédure de cession sur le marché devront remettre leur ordre de vente au plus tard le 9 juillet 2021, soit le dernier jour de l'Offre et le règlement-livraison sera effectué au fur et à mesure de l'exécution des ordres, deux (2) jours de négociation après chaque exécution des ordres, étant précisé que les frais de négociation (y compris les frais de courtage et TVA afférents) resteront à la charge de l'actionnaire vendeur sur le marché.

### Procédure d'apport à l'Offre semi-centralisée :

Les actionnaires de Tarkett souhaitant apporter leurs actions dans le cadre de l'Offre semi-centralisée par Euronext Paris, devront remettre leur ordre d'apport **au plus tard le 9 juillet 2021**, soit le dernier jour de l'Offre (sous réserve des délais spécifiques à certains intermédiaires financiers). Le règlement-livraison interviendra alors après l'achèvement des opérations de semi-centralisation.

Dans ce cadre, **Tarkett Participation prendra à sa charge les frais de négociation des actionnaires vendeurs** (frais de courtage majorés de la TVA y afférente) **à hauteur de 0,3% du montant de l'ordre, dans la limite de 250 € par dossier.**

Clôture de l'offre publique d'achat simplifiée :

**9 juillet 2021**

Pour toute question sur l'Offre, contactez-nous Par courriel :

[actionnaires@tarkett.com](mailto:actionnaires@tarkett.com)

*Nous nous ferons tout notre possible pour vous répondre sous 1 jour ouvré.*